



Faculté de
Philosophie et
Sciences sociales

Département de Science politique

**Travail de fin d'étude présenté en vue de l'obtention du grade de
Master en. Sciences politiques
Année unique (60 crédits)**

***Démocratie simulée, diversité réelle ?
Enquête sur la représentativité des jeunes dans un
espace délibératif de simulation parlementaire.***

Analyse quantitative du processus de sélection des participants
et participantes au Parlement Jeunesse de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Marcelline LEJEUNE

Sous la direction de Salomé FREMINEUR (Université Libre de Bruxelles – Université
de Namur)

Année académique 2024-2025



Abstract

Ce mémoire interroge la qualité de la représentation au sein du Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dispositif de simulation parlementaire destiné aux jeunes de 17 à 26 ans. À partir d'une base de données couvrant dix éditions, l'analyse met en lumière une surreprésentation des profils issus de l'enseignement supérieur universitaire, révélant des dynamiques de sélection qui tendent à reproduire les inégalités de représentation observées plus largement. En mobilisant le cadre théorique de la démocratie délibérative (Girard, 2010 ; Habermas, 1997) et les critères de légitimité démocratique proposés par Caluwaerts et Reuchamps (2014, 2018), l'étude explore les tensions entre idéal démocratique et pratiques organisationnelles. Si certaines éditions témoignent d'efforts ponctuels en faveur de la diversité, les résultats suggèrent une tendance générale à la reproduction d'un entre-soi académique. Ce travail propose ainsi une réflexion sur les conditions d'accès aux espaces délibératifs juvéniles, en soulignant que la représentativité ne peut être pensée indépendamment des mécanismes de sélection et des dynamiques sociales qui les traversent.

Mots clés : Représentativité, Démocratie délibérative, Simulation parlementaire, Parlements Jeunesses, Reproduction, Education à la citoyenneté.

Déclaration Plagiat

Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel ;

Conscient que tolérer le plagiat porterait atteinte à l'ensemble des corps étudiants, scientifiques et académiques en minant la réputation de l'institution et en mettant en péril le maintien de certaines approches pédagogiques ;

Notant que les étudiants sont sensibilisés aux questions d'intégrité intellectuelle dès leur première année d'étude universitaire et que le site web des Bibliothèques de l'ULB indique clairement comment éviter le plagiat :

<https://bib.ulb.be/version-francaise/navigation/support/boite-a-outils/evitez-le-plagiat>

Rappelant que le plagiat ne se limite pas à l'emprunt d'un texte dans son intégralité sans emploi des guillemets ou sans mention de la référence bibliographique complète, mais se rapporte également à l'emprunt de données brutes, de texte traduit librement, ou d'idées paraphrasées sans que la référence complète ne soit clairement indiquée ;

Rappelant les articles 103 et 104 du Règlement Général des Etudes 2019-2020 :
https://www.ulb.be/medias/fichier/reglement-general-etudes-2019-2020_1565776134603-pdf;

Convenant qu'aucune justification, telle que des considérations médicales, l'absence d'antécédents disciplinaires ou le niveau d'étude, ne peut constituer un facteur atténuant.

La Faculté de Philosophie et Sciences sociales rappelle que la sanction minimale pour un plagiat avéré est l'attribution de la note de 0 pour l'ensemble du cours en question. Ce rappel ne présage pas de la sanction finalement proposée au jury par le Doyen en fonction des détails relatifs au cas de plagiat qui lui a été transmis.

Je, Marcelline Lejeune, confirme avoir lu cette déclaration et certifie ne pas avoir commis de plagiat pour ma recherche.

Fait à Bruxelles, Le 07 août 2025,



Remerciements

Ce mémoire achève une année de master en cours du soir en sciences politiques. A l'aube de la fin de celle-ci, des remerciements me viennent spécialement :

Merci à l'Organe d'Administration de la 28^{ième} et la 29^{ième} édition du Parlement Jeunesse de m'avoir autorisé à conduire cette recherche en me partageant ses données. Plus largement, j'aimerais remercier Louise, Alessia, Manon, Félicien et Pauline de m'avoir soutenu dans cette recherche. J'ai une pensée également pour l'ensemble des personnes du Parlement Jeunesse que j'ai croisé durant toutes ces années ; ce n'était pas un lieu de mixité sociale, comme le montre ce mémoire, mais ces rencontres resteront tout de même gravées en moi. Merci pour tout.

Merci à Julien Gustin pour son regard aiguisé sur les statistiques produites et son soutien tout au long de ce travail.

Merci à Salomé Frémineur, promotrice de ce travail, de m'avoir laissé champ libre sur la thématique de recherche de ce mémoire tout en me proposant un accompagnement adapté à mes besoins intellectuels ainsi que temporels ; dans le monde universitaire, cette posture est précieuse.

Merci à mon entourage, ma famille, mes amis, de m'avoir toujours porté vers le haut pour terminer cette année « challengeante » à bien des égards. Chaque mot et geste d'encouragement ont été une source de motivation supplémentaire pour arriver au bout cette année.

Merci à mes collègues, qui m'ont soutenu dans cette démarche et encouragé à continuer ce master en cours du soir malgré le travail à accomplir en journée. Je leur en suis reconnaissante de m'avoir poussé dans cette voie.

Table des matières

Abstract.....	2
Déclaration Plagiat	3
Remerciements	4
Table des matières	5
I. Introduction	7
II. Revue de littérature	8
A. Contexte sociétal	8
Jeunesse et participation	8
Faire vivre la démocratie... Laquelle ?	9
B. Les Parlements Jeunesses	11
Rôles et caractéristiques des Parlements Jeunesses	11
Notre cas d'étude : Le Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles	13
C. Mise en dialogue	14
Démocratie délibérative, Parlement Jeunesse et représentation.....	14
Problématisation.....	16
III. Dispositif de recherche	18
A. Positionnalité et éléments de contexte.....	18
B. Méthodologie de récolte de données	18
C. Méthodologie d'analyse	19
IV. Résultats.....	21
A. Caractéristiques du public du Parlement Jeunesse	21
Proportions dans l'échantillon	21
Comparaison de la population à la population belge.....	22
Comparaison de la population aux personnes élues.....	23
Commentaire additionnel relatif à l'inclusion.....	25

B.	Processus de sélection : analyse ponctuelle	25
	Sélection et genre	25
	Sélection et niveau d'étude	26
	Sélection et domaine d'étude ou de travail	27
C.	Processus de sélection : analyse globale	28
	Tests d'indépendance des variables	28
	Taux d'acceptation	30
D.	Processus de sélection : analyse historique	31
	Variabilité entre les éditions du processus de sélection	31
E.	Interprétations des données	34
	Synthèse des résultats	34
	Pistes de réflexions	35
	Prolongements de recherche	37
V.	Conclusion	39
VI.	Bibliographie	41

I. Introduction

Dans un contexte de reconfiguration des pratiques démocratiques contemporaines, marqué par une double dynamique de crise de la représentation et de la participation (Fournier & Reuchamps, 2008), les dispositifs de simulation parlementaire tels que les Parlements Jeunesses apparaissent comme des laboratoires d'expérimentation civique. Ces espaces, bien que souvent marginalisés dans les études, s'inscrivent dans une volonté institutionnelle de revitaliser l'engagement des jeunes générations envers les mécanismes démocratiques (Patrikios & Shephard, 2014). Le Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, objet central de ce mémoire, constitue une de ces initiatives, proposant une immersion dans les rouages parlementaires à travers une semaine de débats fictifs, mais structurés selon les normes délibératives réelles.

Ce mémoire s'inscrit dans une démarche d'analyse critique de ce dispositif, en interrogeant sa capacité à incarner les principes démocratiques qu'il revendique. Plus précisément, il s'attache à évaluer la qualité de la représentation des jeunes participant·e·s, en mobilisant une approche empirique fondée sur l'étude des candidatures reçues et retenues sur dix éditions successives. Cette problématique prend racine dans une littérature qui souligne les risques d'homogénéisation sociale dans les dispositifs participatifs, notamment en raison de biais d'auto-sélection ou de critères implicites de recrutement (Matthieu et al., 2020 ; Lahire, 2011 ; Bourdieu, 1970). L'analyse proposée ici s'inscrit dans le cadre théorique de la démocratie délibérative, telle que définie par Girard (2010) et Habermas (1997), où la légitimité d'un espace démocratique repose sur l'égalité d'accès à la parole et la diversité des perspectives représentées. Or, comme le rappelle Fraser (2001), l'ouverture formelle d'un espace délibératif ne garantit pas l'égalité réelle d'influence, celle-ci étant conditionnée par des rapports de pouvoir et des dispositions socialement distribuées. Ce travail s'appuie sur une base de données interne à l'ASBL étudiée, permettant une analyse quantitative des dynamiques de sélection selon des variables telles que le genre, le niveau d'étude et le domaine de formation. Il s'inscrit également dans une posture réflexive, nourrie par une posture double – interne et analytique – qui permet d'articuler une compréhension fine des pratiques organisationnelles avec une exigence de distanciation critique.

En somme, ce mémoire propose une plongée dans les tensions entre idéal démocratique et réalités sociologiques, en interrogeant la capacité du Parlement Jeunesse à inclure la diversité des jeunesses francophones belges dans une expérience délibérative fictive. Il s'agit de comprendre les mécanismes qui structurent le Parlement Jeunesse.

II. Revue de littérature

A. Contexte sociétal

Jeunesse et participation

Avant d'entrer dans le cœur du sujet de ce mémoire, l'étude d'une simulation parlementaire, reprenons des éléments du contexte sociétal global dans lequel cette expérience s'inscrit. Actuellement, est observée une transformation des exigences morales de la société envers les jeunes quant aux thématiques de participation (Gaudet, 2020). En effet, Gaudet (2017), développe la figure du « funambule » pour désigner les jeunes qui doivent désormais naviguer dans les différentes exigences qui leur pèsent, dont celle de participation. Cette transformation est notamment imputable à la montée de l'individualisme et la nécessité d'auto-accomplissement que doivent remplir les individus. A un niveau politique, nous observons que la citoyenneté des jeunes est de plus en plus formulée comme une priorité publique, visant notamment à être plus encouragée dans le cadre de politiques d'éducation (Gaudet et al., 2017). La Fédération Wallonie-Bruxelles, cadre géographique de travail, n'échappe pas à cette tendance. Nous pouvons par exemple citer l'inscription de la « démocratie scolaire » mais également de la participation des jeunes comme prioritaire dans les politiques éducatives actuelles (Pacte d'Excellence - Avis N° 3 du Groupe central, 2017). Nous pouvons ainsi affirmer qu'une double injonction pèse sur la jeunesse ; d'ordres politique et morale. Néanmoins, celle-ci est conditionnée par l'offre politique et participative actuelle (Lardeux, 2016) qui s'ancre dans une tendance plus large à l'institutionnalisation des différentes formes de participation des jeunes ayant un impact sur les politiques publiques (Leston-Bandeira, 2016). Nous reviendrons sur le cas spécifique des simulations parlementaires dans cette tendance dans la section consacrée aux savoirs relatifs à celles-ci.

En outre, la jeunesse est marquée par un rapport particulier à la politique ; loin des discours de désengagement, les jeunes sont un public très investi dans la vie politique mais d'une manière plutôt à la marge. Les jeunes sont des acteurs essentiels de la démocratie mais d'une manière qui est mal appréhendée par les prismes traditionnels de la démocratie libérale (Grassi et al., 2024). Leur engagement passe par un rapport très distancié à la politique institutionnelle mais très investi dans des structures associatives ou dans des interactions plus militantes (Lardeux, 2016). Les pratiques des jeunes, souvent éloignées des canaux institutionnels traditionnels, se déclinent sous des formes collectives (engagement associatif, mobilisations en ligne) et individuelles (consumérisme politique, comportements de consommation responsable) (Quénart et Jacques, 2008). On remarque aussi que l'activisme en ligne est beaucoup plus plébiscité par les jeunes qui investissent politiquement les différents espaces numériques (Chomel, 2023). Quénart et Jacques (2008) identifient une redéfinition des modalités d'engagement de la jeunesse, marquée par une volonté persistante de transformation sociale, bien que celle-ci s'exprime dans des cadres plus informels et ponctuels que traditionnels. Ces autrices concluent que ces nouvelles

pratiques traduisent d'une reconfiguration du lien social et des significations symboliques de l'engagement, affectant l'ensemble de la société contemporaine, au-delà des seules générations jeunes (Quéniart et Jacques, 2008).

En somme, les jeunes sont un public aussi investi dans les transformations actuelles de nos démocraties (Grassi et al, 2024). Effectivement, à travers différents baromètres, nous apprenons que les jeunes européens ne sont pas moins favorables à la démocratie libérale et qu'ils ne sont pas plus apathiques à la démocratie que leurs aînés (Grassi et al., 2024). De la même manière, en France, en contexte assez similaire à la Belgique, il est observé que malgré un niveau de scolarisation généralement plus élevé que celui de leurs aînés, les jeunes ne manifestent pas de préférence significativement différente en matière de régime politique (Dubet & Duru-Bellat, 2020). L'attachement à la démocratie, comparé à des alternatives telles que la technocratie ou le leadership charismatique, ne varie pas de manière notable selon l'âge (Dubet & Duru-Bellat, 2020). C'est en fait le niveau d'éducation qui constitue le facteur explicatif central de l'intérêt pour la politique, indépendamment de la variable générationnelle (Dubet & Duru-Bellat, 2020). Néanmoins, ce constat peut être contrasté par une étude plus spécifique sur la pratique de l'abstentionnisme en Belgique dont le facteur individuel qui lui est positivement lié est celui de l'âge (Pion, 2011). Pion (2011) y détaille que les jeunes hommes et les femmes plus âgées sont les populations les plus concernées par l'abstention électorale. L'âge peut donc influencer certaines pratiques comme l'abstentionnisme (Pion, 2011) mais il apparaîtrait que concernant les comportements politiques globaux, c'est le niveau d'éducation qui joue un rôle déterminant (Dubet et Duru-Bellat, 2020).

Ainsi, dans un climat marqué par une désaffection croissante des jeunes envers les formes traditionnelles de participation politique, les dispositifs de participation, d'éducation ou de représentation juvénile tels que des parlements jeunesse apparaissent comme des réponses institutionnelles visant à rétablir le lien entre les jeunes générations et les mécanismes démocratiques institutionnels (Patrikios & Shephard, 2014). En entendant favoriser l'engagement civique, le développement de compétences et l'expression politique des jeunes, ces structures se veulent être dans une dynamique plus large de revalorisation de la citoyenneté active et inclusive. Le Parlement Jeunesse, en tant qu'espace de délibération pour les jeunes et de simulation parlementaire, constitue ainsi un terrain privilégié d'observation de ces mécanismes. C'est de ce sujet que traite ce mémoire, prenant appui sur le Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme cas d'étude. Avant de revenir sur les simulations parlementaires et les particularités organisationnelles de ce cas d'étude, revenons sur le principe démocratique que cette expérience entend défendre et son contexte plus global.

Faire vivre la démocratie... Laquelle ?

Un des slogans que nous pouvons retrouver lorsqu'on se renseigne sur le Parlement Jeunesse est celui de « faire vivre la démocratie », néanmoins, il convient de comprendre comment est mobilisé et se décline ce concept dans l'expérience

proposée aux participants et participantes. La démocratie est un terme polysémique, dont les interprétations et applications varient considérablement selon les contextes culturels, historiques et politiques, ce terme pouvant désigner un idéal normatif comme un modèle de gouvernance (Mouchard et al., 2003). Le cadre proposé par cette expérience repose sur une conception délibérative de la démocratie, prenant sens au sein de débats calqués sur le fonctionnement parlementaire réel. Revenons brièvement sur le concept central de *démocratie délibérative* qui s'est forgé comme dominant aux alentours des années 1980 (Girard, 2013) et défini comme une « *association démocratique dans laquelle la justification des termes et des conditions d'association procède par l'argumentation et le raisonnement public entre citoyens égaux* » (Girard, 2010, p. 216). Dans cette approche, la notion de *sphère publique* développée par Jurgen Habermas (1997) est centrale, celle-ci est définie comme un espace où la participation politique est institutionnalisée et se concrétise via des débats ouverts aux différentes thématiques d'intérêt général. Cet espace selon la perspective Habermassienne se fonde sur un idéal de discussion rationnelle, sans restriction, accessible à tous, qui suspend les différences sociales (Fraser, 2001). Nous reviendrons sur cette notion de démocratie délibérative ainsi que l'idéal social qu'elle défend.

Les références démocratiques d'une expérience ou d'une assemblée peuvent être évaluée d'une myriade de manière différentes (Mouchard et al., 2003). La démocratie actuelle est d'ailleurs marquée par une double dynamique : d'une part, une crise de la représentation, traduite par une défiance croissante à l'égard des élus, des partis et des institutions traditionnelles ; d'autre part, une crise de la participation, illustrée par le recul de l'engagement citoyen, tant électoral que militant (Fournier & Reuchamps, 2008). Toutefois, certains auteurs nuancent l'usage du terme « crise », qu'ils jugent excessivement normatif, et lui préfèrent celui de « reconfiguration », pour désigner les transformations des pratiques démocratiques contemporaines (Fournier & Reuchamps, 2008). Cette reconfiguration se manifeste notamment par l'émergence de formes nouvelles de participation — individuelles, associatives ou numériques — et par une demande accrue de dispositifs démocratiques plus directs ou délibératifs (Fournier & Reuchamps, 2008). Les auteurs appellent ainsi à une réflexion renouvelée sur les mécanismes de légitimation politique, à la lumière des mutations sociales, culturelles et technologiques qui redéfinissent les rapports entre citoyens et institutions (Fournier & Reuchamps, 2008). Si nous revenons aux expériences que peuvent offrir les Parlements jeunesse, il n'y a pas de cadre préétabli pour évaluer les « qualités démocratiques » de ces dispositifs. Néanmoins, nous pouvons citer Matthieu et al. (2020) qui ont dégagés plusieurs critères issus de la littérature sur les innovations démocratiques (Bekkers & Edwards, 2007 ; Caluwaerts & Reuchamps, 2014, 2018 ; Edwards, 2007 ; O'Flynn & Sood, 2014 cités par Matthieu et al, 2020) qui sont ; : (1) la qualité de la représentation, (2) l'ouverture de l'ordre du jour, (3) la qualité de la participation, (4) le poids des résultats, (5) la compréhension éclairée des participants, et (6) l'adhésion du public. Ces cinq critères sont également articulés autour de la typologie de la légitimité démocratique proposée par Scharpf (1999), distinguant la

légitimité d'entrée (input), de processus (throughput) et de sortie (output). La légitimité d'entrée est mesurée par la qualité de la représentation et l'ouverture de l'agenda ; la légitimité de processus par la qualité de la participation ; et la légitimité de sortie par le poids des résultats et la compréhension éclairée des participants. La représentation, dans le cadre d'un dispositif tel que le Parlement Jeunesse, ne se limite à la présence formelle de différents profils sociaux ou académiques. Elle implique également que chacun·e puisse participer en tant qu'égal·e, avec une capacité réelle à exprimer ses opinions et à influencer le débat (Matthieu et al, 2020).

Nous nous concentrerons pour notre analyse sur le critère de la qualité de la représentation et faisons le choix de ne pas nous centrer sur les autres pour ce travail, en examinant les dynamiques de sélection des participant·e·s selon des variables telles que le genre, le niveau d'étude ou le domaine d'étude ou de travail. Cette approche nous permet de questionner dans quelle mesure le Parlement Jeunesse parvient à refléter la diversité des jeunes qu'il prétend éduquer, et si des biais structurels peuvent être identifiés dans le processus de sélection. Afin d'approfondir cette réflexion, un focus spécifique est mis sur l'évolution dans le temps des profils de participation, en analysant notamment les variations des différentes éditions des taux d'acceptation. Nous reviendrons sur les objectifs de ce travail mais avant cela, revenons en profondeur sur les expériences de simulation parlementaire.

B. Les Parlements Jeunesses

Rôles et caractéristiques des Parlements Jeunesses

Avant de donner quelques précisions sur le cas étudié, reprenons un peu plus largement les savoirs existants sur les « parlements jeunes » ou simulations parlementaires. Parfois à la marge ou peu connus du grand public, ceux-ci ont fait l'objet de quelques articles ou éléments de la littérature scientifique que nous présentons ici.

Tout d'abord, il semblerait que la popularité des Parlements Jeunesses ne recule pas, tous les pays européens -ou presque- se sont dotés de « leurs » parlements des jeunes (simulation, expérience consultative, éducation à la citoyenneté). L'Union Interparlementaire (2016) a par ailleurs inscrit la création de parlement jeunesse comme une recommandation clé pour encourager la participation des jeunes dans la politique formelle. Rien qu'en Belgique, nous comptons au moins 3 associations de simulations parlementaires différentes ; le Parlement Jeunesse ASBL (associé à la Fédération Wallonie-Bruxelles), le Jeugd Parlement Jeunesse (associé au Fédéral) et le Vlaasme Jeugd Parlement (associé à la Communauté et Région Flamande). Notons que toutes ces expériences sont nées d'une inspiration plus ou moins commune ; le Parlement Jeunesse du Québec qui est de 47 ans l'ainé du Parlement Jeunesse (qui constitue la plus ancienne simulation sur le territoire belge). Ajoutons à cette liste différentes initiatives communales telles que le « Parlement des Enfants ». Néanmoins, malgré la diffusion politique de ce phénomène, les recherches sur ces expériences restent assez rares et limitées (Matthieu et al., 2020).

Les parlements jeunesse font partie des dispositifs de participation démocratique poursuivant l'objectif de favoriser l'engagement politique des jeunes et ce, malgré les grandes divergences en termes de conceptions institutionnelles ou dans les finalités que ces expériences poursuivent dans leur organisation (Patrikios & Shephard, 2014). Politiquement, les parlements de jeunes peuvent être vus comme des expériences contribuant à la légitimation institutionnelle des instances démocratiques qu'ils investissent (Patrikios & Sephard, 2014). En effet, les parlements jeunesse font partie des dispositifs de participation démocratique légitimés institutionnellement, étant souvent organisés ou soutenus par les institutions elles-mêmes. Chambers (2009) défend l'intérêt de les placer comme des acteurs politiques majeurs notamment en leur donnant un pouvoir de décision, faute de quoi, ils peuvent être vus comme « sans grande utilité pratique » (Mathieu et al, 2020). Mathieu et al. (2020) défendent plutôt que la légitimité des parlements de jeunes doit plutôt tenir au respect de la norme de légitimité démocratique dans leur propre organisation (via des qualités représentatives et participatives notamment) plutôt que dans les finalités qu'ils poursuivent. Ainsi, pour qu'un parlement jeunesse contribue à l'engagement des jeunes dans la démocratie, il faut que l'organisation de celui-ci suive des principes démocratiques (Mathieu et al, 2020). Dans cette optique, Mathieu et al (2020), reprennent les cinq principes démocratiques précités pour évaluer l'expérience des parlements jeunesse ; la qualité de la représentation, l'ouverture de l'ordre du jour, la qualité de la participation, le poids des résultats, la compréhension éclairée des participants et l'adhésion du public. Nous investiguons dans ce travail en profondeur la question de la représentation au Parlement Jeunesse, son évolution, et son lien avec la notion de démocratie.

Néanmoins, il est important donc de préciser que la représentation, qui est l'objet d'étude de ce mémoire et que nous allons développer, n'est pas le seul critère selon lequel nous pouvons situer les Parlements Jeunesse. Mathieu et al (2020), prenant le cas du Jeugd Parlement Jeunesse, y ont mesuré que la qualité de la participation des jeunes y était assez élevée ; les participant.es s'y sont sentis engagés, inclus et respectés (Mathieu et al., 2020). En lien avec ce sujet, une étude montre que les Parlements Jeunesse stimulent également l'engagement civique des jeunes après l'expérience, ayant ainsi une influence sur le long terme (Shephard & Patrikios, 2013). Patrikios et Sephard (2014), étudiant le Scottish Youth Parliament (SYP), ont montré que, comparé à la population générale, les personnes ayant participé au SYP ont dans la suite de leur vie plus d'engagements bénévoles. La participation à cette expérience a bel et bien un effet positif sur la participation associative dans la vie future (Patrikios et Sephard, 2014). Ces auteurs ont également démontré que cette expérience peut mener les jeunes à s'engager en politique (Sephard et Patrikios, 2013). Une étude d'un programme de Parlement Jeunesse au Brésil comprenant des simulations parlementaires montre que les jeunes y prenant part ont été renforcés dans leur confiance envers le système et leur intérêt politique (Fuks & Casalecchi, 2023). En effet, le programme étudié, « Youth Parliament », a produit chez les jeunes des gains attitudeux plus positifs, fondés sur des connaissances acquises durant le programme

bien que limitées (Fuks & Casalecchi, 2023). Néanmoins, certaines attitudes positives concernent spécifiquement l'institution visée par le programme et ne s'étendent pas automatiquement à d'autres acteurs politiques (Fuks & Casalecchi, 2023).

Notre cas d'étude : Le Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il est important de revenir sur le cas qui attire notre attention pour ce travail afin de le présenter et de contextualiser les traits caractéristiques de cette expérience. Le Parlement Jeunesse est une Association Sans But Lucratif fondée en 1996 par deux étudiants. Cette ASBL propose notamment une semaine de simulation parlementaire s'adressant aux jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles (Parlement Jeunesse ASBL, 2023). Pour y participer, il faut avoir entre 17 et 26 ans, résider en Fédération Wallonie-Bruxelles et être préalablement sélectionné pour l'expérience (nous reviendrons sur le processus de sélection qui sera plus largement discuté) (Parlement Jeunesse ASBL, 2023). Cette activité est financée par des sponsors et plus largement par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par une dotation ainsi qu'une mise à disposition de ses espaces durant une semaine de « vacances parlementaires ». Ainsi, durant une semaine en mars, une centaine de jeunes investit le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour y débattre de 4 projets de loi fictifs, dans un pays fictif également et inspiré du fonctionnement parlementaire « réel » et de son mode de délibération. Mentionnons que durant cette semaine, des jeunes formant une « équipe presse » les accompagnent et documentent les débats à l'aide d'un journal écrit et un journal vidéo (*Parlement Jeunesse FWB – Bienvenue sur le Site du Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, s. d.). Les participants et participantes à cette expérience logent tous ensemble dans une auberge durant toute la durée de la simulation. Comme précédemment mentionné, le parlement Jeunesse se résume comme une expérience dont un des slogans est « faire vivre la démocratie ».



Afin d'analyser les caractéristiques des populations participantes au Parlement Jeunesse, il est essentiel de clarifier les modalités de sélection et de recrutement mises en œuvre par l'ASBL. En premier lieu, venons sur le processus de sélection qui s'applique aux candidatures pour une première participation, dans deux rôles accessibles : celui de député·e ou de membre de l'équipe presse. Les candidat·e·s doivent soumettre une lettre de motivation via le site internet de l'ASBL, rédigée de manière anonyme. Ces lettres sont ensuite évaluées par les membres de l'Organe d'Administration (OA), sur la base de leur contenu et de certaines caractéristiques du profil du·de la candidat·e (genre, province, études/travail), connues par ailleurs. La sélection repose ainsi sur une double logique : d'une part, une évaluation « à l'aveugle » des lettres anonymisées ; d'autre part, une modulation des résultats en fonction de critères sociodémographiques, académiques ou organisationnels, selon les orientations définies, voulues ou décidées par l'OA. Concernant les rôles organisationnels au sein de la simulation (ministres, attaché·e·s de presse, président·e d'assemblée, etc.), les candidatures s'effectuent également par lettre de motivation, cette fois non anonymisées et après une première expérience d'un rôle durant une

simulation. L'Organe d'Administration procède à une sélection sur base des places disponibles, l'équipe comptant généralement autour de 29 membres.

L'Organe d'Administration quant à lui est composé de cinq à neuf membres, sélectionné·e·s parmi les participant·e·s ayant déjà occupé des fonctions au sein de l'ASBL. Leur nomination est proposée par la future présidence et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Cette dernière réunit l'ensemble des membres effectifs d'une édition, quel que soit leur rôle, et dispose d'un pouvoir délibératif de vote égal pour chaque membre. Tout les rôles sont renouvelé chaque année, les mandats au sein de l'Organe d'Administration le sont également chaque année.

Désormais les caractéristiques pertinentes à l'étude de cas exposées, il convient de replacer les notions théoriques précédemment définies dans le cadre des travaux existants. Cette mise en perspective permettra d'aboutir à une problématisation structurée servant de fondement à l'élaboration du présent mémoire.

C. Mise en dialogue

Démocratie délibérative, Parlement Jeunesse et représentation.

Le système délibératif, quel qu'il soit, produit des effets tributaires du contexte social et politique, de son organisation et du groupe qui y prend part (Girard, 2013). La littérature sur la délibération mentionne que cette procédure peut même accentuer les inégalités entre les personnes qui peuvent être d'ordre symbolique, économique et culturelle (Girard, 2013). En effet, la question de l'ouverture d'accès à la délibération ne se résume pas à l'absence d'exclusions formelles, il faut également prendre en compte les interactions discursives au sein de la sphère délibérative qui sont elles-mêmes liées à des mécanismes de domination existants (Fraser, 2001). L'analyse de certains dispositifs délibératifs pointe des inégalités persistantes dans les profils des personnes prenant part à ces dispositifs, notamment les étrangers et les jeunes (Blondiaux, 2000). Dans une dynamique similaire, l'analyse des dispositifs de participation des jeunes en tout genre met en effet en lumière des rapports symboliques qui provoquent des inégalités entre les jeunes qui prennent part à ces différents dispositifs (Gaudet, 2012). La participation et l'implication au sein de ceux-ci dépend alors des capacités et de ressources inégalement possédées par les individus (Gaudet, 2012). Dans ce phénomène, l'inégale répartition des ressources possédées par les individus est fortement liée à leur socialisation nous menant rapidement au concept de *reproduction sociale* théorisé par Bourdieu (1970). Bernard Lahire (2011), mobilisant le concept de *dispositions* peut être utile dans ce contexte pour éclairer cette distribution inégale qui a notamment un effet sur les interactions lors de débats. Les dispositions désignent toutes les manières plus ou moins durables de voir, sentir et agir influencées par les socialisations plurielles et le contexte de l'acteur, qui détermine en partie ses actions et réactions (Lahire, 2011).

Pour interroger les effets différenciés des dispositions et des socialisations politiques, encore faut-il que l'espace de délibération rassemble une diversité de profils et de trajectoires. Or, cette condition n'est pas toujours remplie par les systèmes délibératifs (Blondiaux, 2000), les systèmes de participation juvénile (Gaudet, 2012) mais également par les parlements jeunesse, dont la composition peut varier d'une expérience à une autre. Certaines données existent déjà à ce sujet. En premier lieu, reprenons le Scottish Youth Parliament (SYP) étudié par Patrikios et Sephard (2014) qui ont comparé les caractéristiques de la population générale écossaise à celle des anciens participants et participantes. Les résultats montrent que les participants et participantes sont très proches et représentatifs de la population écossaise ; se répartissant comme tel (Patrikios & Shephard, 2014, p. 245):

Table 1: The SYP and the Scottish Population

		SYP (%)	Population (%)
Sex	Male	51	50
	Female	49	50
Ethnicity	White	92	98
	Non-white	8	2
Disabled	No	90	92
	Yes	10	8
Religious	No	54	52
	Yes	46	48
Sexual orientation	Heterosexual	88	#
	LGBT	12	#
SES	More deprived	41	50
	Less deprived	59	50

#Represents unreliable data.

Source: SYP data based on responses to 2011 Former Member Survey of the Scottish Youth Parliament (N = 102). Population data are from a variety of sources (see text for full details).

Le critère dans lequel est observé la plus grande disparité est celle de la situation économique avec 9% d'écart entre les membres du SYP et la population globale (Patrikios & Shephard, 2014, p. 245). En raison du bon score global de représentativité ; des mesures mises en place quant à la communication ciblant les groupes sous-représentés durant le recrutement pour l'évènement afin d'améliorer la qualité de la représentation (Patrikios et Shephard, 2014). Cette stratégie dans le recrutement semble avoir démontré des effets positifs dans l'échantillon de jeunes participants au parlement jeunesse écossais comme le montre ce tableau (Patrikios et Sephard, 2014). Cette observation rejoint un constat partagé dans un domaine proche, celui des innovations démocratiques sur les mini-publics délibératifs ; si les organisateurs n'appliquent pas un recrutement actif et ciblé sur certains groupes sociaux (culturels ou économiques) ils risquent en effet d'attirer un groupe social fortement homogène, ce qui aura un impact négatif sur la qualité de la représentation dans l'expérience (O'Flynn & Sood, 2014, p. 43).

Cependant, la représentativité n'est pas ce qui peut caractériser l'ensemble des expériences de simulation parlementaire. En Belgique, l'étude de Matthieu et al (2020) sur le Jeugd Parlement Jeunesse démontre quant à elle la faible qualité de représentation de la jeunesse au sein de l'expérience : les participants et participantes étant plus susceptibles d'être des hommes, d'avoir un niveau d'éducation élevé et

d'avoir des parents ayant un niveau d'éducation lui aussi élevé (Matthieu et al., 2020). Les résultats comparatifs des participants au JPJ et de la population belge se répartissent comme tel (Matthieu et al., 2020, p. 212) :

Table 1. Socio-demographic composition of the JPJ compared to the Belgian population.

		Percentage among JPJ participants ^a	Percentage in the Belgian Population ^b	χ^2 test
Sex	Male	65.4%	49.6%	$\chi^2 (1, n = 130) = 12,957, p < .001$
	Female	34.6%	50.4%	
Educational level of mother	Lower or no diploma	5%	14.8%	$\chi^2 (3, n = 80) = 58,381, p < .001$
	Secondary	18.8%	44.8%	
	Higher (not university)	36.6%	26.3%	
	University	40%	14.1%	
Educational level of father	Lower	2.5%	9.9%	$\chi^2 (3, n = 81) = 121,686, p < .001$
	Secondary	17.3%	50.6%	
	Higher (not university)	21%	24%	
	University	59.3%	15.6%	
Nationality of respondent	Belgian	92.8%	93.4%	$\chi^2 (1, n = 83) = 0,053, p > .05$
	Other	7.2%	6.6%	

^aNo sample data, data of all the participants of the JPJ.

^bESS data 2016, for the Belgian youth between 18 and 27 years old (dweighth on).

Nous pouvons y voir que concernant le sexe, les hommes sont surreprésentés parmi les participants au JPJ (65,4 %) par rapport à leur proportion dans la population belge (49,6 %), ce qui est confirmé par un test du χ^2 significatif. En ce qui concerne le niveau d'éducation des parents, les mères des participants au JPJ ont plus fréquemment un diplôme universitaire (40 % contre 14,1 % dans la population générale), tandis que les pères présentent une surreprésentation encore plus marquée dans la catégorie universitaire (59,3 % contre 15,6 %). Enfin, la nationalité des participants ne diffère pas significativement de celle de la population belge (92,8 % de Belges contre 93,4 %, $\chi^2(1, n = 83) = 0,053, p > .05$). Ces résultats suggèrent que les participants et participantes au JPJ proviennent majoritairement de milieux socio-économiques plus favorisés, notamment en termes de capital éducatif parental (Matthieu et al., 2020). Cela a pour conséquence qu'à priori les participant.es à cette expérience n'en ressortaient pas plus confiant.es, intéressé.es ou satisfait.es de la démocratie, les changements individuels n'étant pas particulièrement marqués avant ou après l'expérience (Matthieu et al., 2020). Ce constat est approuvé par Patrikios et Sephard (2014) qui ont observé qu'une expérience de simulation parlementaire attire déjà des jeunes plus enclins à s'engager, ce qui peut biaiser de tel résultats. Enfin, une première étude sur l'ASBL étudiée dans ce mémoire a déjà été réalisée par Wintgens et Dabée (2012). Cette étude portait sur les personnes impliquées dans l'organisation de l'ASBL entre 1997 et 2008. Les conclusions démontrent que les jeunes à la tête de l'organisation, à la présidence, ont souvent déjà vécu une première expérience positive de participation citoyenne avant leur engagement et ont un niveau d'étude élevé (quasi-exclusivement universitaire) (Wintgens et Dabée, 2012).

Problématisation

Ce mémoire s'attache à interroger la qualité de la représentation des jeunes participant.e.s au Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant que dispositif de simulation parlementaire. Présenté comme un espace de délibération

et d'apprentissage de la démocratie par son exercice, le Parlement Jeunesse s'inscrit dans une dynamique d'éducation à la citoyenneté. Toutefois, derrière cette vocation pédagogique se profilent des enjeux fondamentaux de représentativité et d'accessibilité, qui méritent d'être examinés à l'aune des principes démocratiques qu'il prétend incarner.

Les exemples du Scottish Youth Parliament (SYP) et du Jeugd Parlement Jeunesse (JPJ) offrent deux configurations contrastées en matière de représentativité. Tandis que le SYP a mis en place des stratégies de recrutement ciblées pour améliorer la diversité de ses participant·e·s, le JPJ présente une composition plus homogène, marquée par une surreprésentation de profils académiquement favorisés. Ces cas illustrent que la représentativité n'est pas une conséquence automatique de la mise en place d'un dispositif participatif, mais bien une dimension qui doit être pensée et intégrée dans son fonctionnement.

La question centrale qui guide cette recherche est la suivante : les profils sélectionnés pour participer à cette expérience reflètent-ils véritablement la diversité sociale, académique et culturelle des jeunes francophones belges ? Observe-t-on des biais structurels dans le processus de sélection ? Ces interrogations prennent leur sens dans un contexte où la représentativité ne peut être présumée, mais doit être démontrée empiriquement.

Dans le cas du Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les premières analyses disponibles, celles de Wintgens et Dabée (2012), suggèrent une faible mixité sociale parmi les personnes ayant occupé des fonctions dirigeantes au sein de l'ASBL. Ce constat invite à approfondir l'étude des dynamiques de sélection et des trajectoires d'accès aux différents rôles proposés par le dispositif, afin de déterminer dans quelle mesure celui-ci parvient – ou échoue – à incarner une démocratie inclusive et représentative.

III. Dispositif de recherche

A. Positionnalité et éléments de contexte

Avant toute exposition méthodologique, il apparaît primordial de détailler ma position par rapport à cet objet de recherche. En effet, je ne suis pas seulement « observatrice » ou « investigatrice » du Parlement Jeunesse mais j'ai également été membre de cette organisation. Plus précisément, je suis membre de l'ASBL depuis 2021 et ayant occupé le poste de députée (25^{ième} édition), de présidente de commission (26^{ième} édition), de ministre (27^{ième} édition), de présidente (28^{ième} édition) ainsi que de présidente d'honneur (29^{ième} édition). J'ai également été membre de l'Organe d'Administration durant deux années, pour la 27^{ième} et 28^{ième} édition (et présidente de l'ASBL durant cette dernière). Le choix de ce sujet n'est donc pas complètement « neutre » mais bien nourri par une réelle curiosité de pouvoir exposer et prendre du recul sur les pratiques de cette expérience particulière en ayant une expérience de participation en son sein.

Également, cette position « de l'intérieur » de l'ASBL me permet d'avoir accès à des données très riches (voir l'exposé méthodologique ci-dessous) mais également différents éléments de contexte sur l'organisation du Parlement Jeunesse qu'il aurait été plus long et compliqué de saisir extérieurement. Par ailleurs, il a été établi dans cet échange de données que les résultats exposés dans ce mémoire seront également transmis aux membres de l'ASBL et pourront faire l'objet d'une présentation de « réflexion des pratiques en place ».

Ma positionnalité explique aussi en partie le choix de la méthodologie quantitative pour ce mémoire. Des entretiens de type « récits de vie » ont été envisagés pour comprendre l'impact de l'expérience sur les jeunes mais ont été laissés de côté pour éviter trop de biais lors de la récolte de données étant donné ma (trop) récente implication dans l'ASBL qui pourraient entraîner auprès des répondant(e)s des biais de désirabilité ou d'influence sociale. Une analyse quantitative permet d'être plus distanciée de ce genre de dynamique sociale.

B. Méthodologie de récolte de données

Bien que le choix méthodologique privilégié soit celui d'un mode de passation quantitatif pour éviter certains biais, il pourrait en résulter une multitude de manière de faire. Le dispositif méthodologique concret pour ce mémoire a évolué au fil de temps, devant s'adapter aux aléas de la récolte de données.

Le dispositif initialement envisagé pour cette recherche reposait sur la passation de deux questionnaires auprès des participant·e·s du Parlement Jeunesse : un premier avant l'expérience (volet 1 et volet 2) et un second après celle-ci. Le volet 1 visait à recueillir des données sociodémographiques, tandis que le volet 2 portait sur des items relatifs aux dispositions démocratiques et à la perception des institutions après avoir vécu le parlement jeunesse. Ce protocole devait permettre une analyse comparative des effets de l'expérience sur les participant·e·s. Malheureusement, le volet 1 de ce

projet de recherche n'a été rempli que par trop peu de participants que pour pouvoir assurer une recherche rigoureuse et démontrer des résultats fiables.

En raison de ce taux de réponse insuffisant au premier questionnaire, cette stratégie n'a pu être menée à bien. Face à cette contrainte, une adaptation méthodologique a été opérée. L'Organe d'Administration (OA) du Parlement Jeunesse a été sollicité afin d'obtenir l'accès aux données internes de l'ASBL, couvrant les candidatures reçues et retenues sur dix éditions (de la 17^e à la 26^e), demande qui a été approuvée. Ces données, non issues d'un protocole de recherche initial, offrent tout de même une richesse empirique pour analyser les dynamiques de sélection et les caractéristiques des participant·e·s. L'objet de recherche et le questionnement initial a été adapté à cet élément de contexte.

C. Méthodologie d'analyse

La base de données initiale était fragmentée en plusieurs fichiers et formats hétérogènes. Un travail conséquent de tri, de recodage et d'uniformisation a été réalisé afin de rendre les données comparables. Les variables ont été harmonisées, notamment celles renseignées librement par les candidat·e·s (ex. : domaine d'étude), et les catégories ont été regroupées selon des critères cohérents avec les objectifs de l'analyse. La base de données de travail de ce mémoire regroupe 5142 candidatures réparties sur 11 éditions du Parlement Jeunesse.

Ensuite, une fois cette base de données unique acquise, différents tests statistiques ont été réalisés à l'aide du logiciel EXCEL ou R (studio) en fonction des besoins statistiques. Plusieurs traitements statistiques ont été effectués, en fonction des besoins spécifiques de chaque analyse qui seront détaillées dans la section suivante. Les opérations ont principalement consisté en :

- Des calculs de proportions pour identifier les caractéristiques sociodémographiques des participant·e·s ;
- Des comparaisons de taux d'acceptation entre candidatures reçues et retenues, selon différentes variables (genre, niveau d'étude, domaine d'étude) ;
- Des tests du khi-deux (χ^2) pour évaluer la significativité statistique des écarts observés entre les distributions de candidatures reçues et retenues, notamment selon le genre et le niveau d'étude ;
- Des analyses longitudinales pour observer l'évolution des dynamiques de sélection sur plusieurs éditions et pour identifier les variations interannuelles des taux d'acceptation par niveau d'étude.

Bien que cette approche quantitative permette une objectivation des dynamiques de sélection, elle présente certaines limites. D'une part, elle ne permet pas de saisir les motivations individuelles des candidat·e·s à fournir une candidature au Parlement Jeunesse (et les biais d'auto-sélection qui y sont liés) ni les effets subjectifs de l'expérience sur les participant·e·s. D'autre part, les données disponibles ne sont pas toujours complètes sur certaines variables. Nous avons donc fait le choix de restreindre notre analyse aux 3 variables pour lesquelles nous avons des données

complètes sur 10 éditions ; le genre, le niveau d'éducation et le domaine d'étude. Enfin, la qualité des données dépend de leur complétude et de leur fiabilité, qui peuvent varier d'une édition à l'autre. Ces éléments ont été pris en compte et mentionnés systématiquement dans l'interprétation des résultats.

IV. Résultats

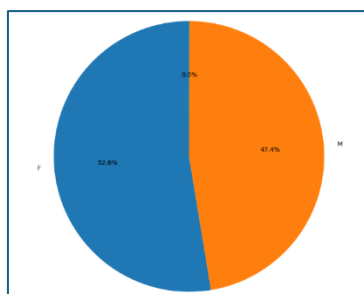
A. Caractéristiques du public du Parlement Jeunesse

Cette première étape a pour objectif de dresser un portrait global des individus ayant participé au Parlement Jeunesse entre les éditions 17 et 26, tous rôles confondus. Étant donné que certaines personnes peuvent avoir pris part à plusieurs éditions, leurs données peuvent apparaître à plusieurs reprises dans l'analyse. Cette redondance n'est pas problématique, car elle permet de refléter fidèlement la composition globale des participant·e·s au fil des éditions.

Proportions dans l'échantillon

Commençons par la répartition globale des participant·e·s en termes de genre.

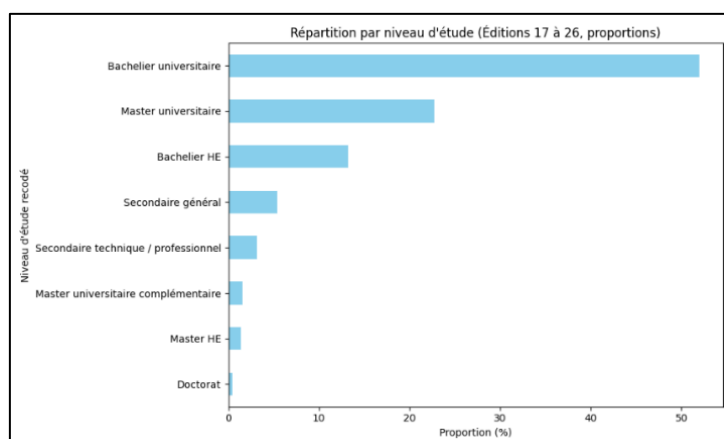
Graphique 1 : Répartition de genre parmi les participants aux éditions 17 à 26



Nous pouvons sur de ce graphique tirer les conclusions suivantes ; les personnes ayant participé au Parlement Jeunesse sont à 52,6% des femmes contre 47,4% des hommes. Un certain équilibre en termes de genre est observable, contrairement à ce que Matthieu et al. (2020) avaient observé pour une autre simulation. Nous reviendrons sur cette variable.

Si nous jetons un coup d'œil à la répartition en termes de « niveau d'étude », nous remarquons une très grosse dominance. Il est important de noter que les proportions présentées ici ne sont pas définitives, l'écrasante majorité de personnes participants étant des étudiant(e)s (94.7% des participant(e)s). Voici les proportions concernées ;

Graphique 2 : Proportions des candidatures par niveau d'éducation pour les éditions 17 à 26.



Ainsi, on remarque qu'une personne sur deux participant au Parlement Jeunesse est inscrite ou a validé une première étape d'un cursus universitaire. Si nous y ajoutons les masters universitaires et doctorats, ce chiffre monte à plus de 3 personnes sur 4. Autrement dit ; une personne sur quatre ayant participé au Parlement Jeunesse sur les éditions 17 à 26 ne fréquente pas le milieu universitaire. Bien que ces proportions appariassent élevées, elles ne nous permettent pas d'affirmer que c'est représentatif ou non de l'ensemble des jeunes de 17 à 26 ans de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Comparaison de la population à la population belge

Afin de pouvoir réaliser cette comparaison, jetons un œil aux données relatives à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce faire, nous utiliserons une base de données provenant d'ESS ; nous prenons les données relatives aux jeunes de 17 à 26 ans résidant sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Bruxelles, provinces de Liège, Hainaut, Brabant Wallon, Luxembourg et Namur). La distribution des jeunes s'établi comme suit ;

Tableau 1 : Comparaison des niveaux d'éducation de la population de 17 à 26 ans en FWB et des participants au parlement jeunesse (en proportions).

Niveau	Description	% population entre 17 et 26 ans en FWB*	% participants au Parlement Jeunesse
1	Éducation primaire ou moins (niveau très bas, souvent avant le secondaire)	1.4	0
2	Premier cycle du secondaire (collège ou équivalent)	10.8	0
3	Deuxième cycle du secondaire (lycée ou équivalent)	8.1	5.29
4	Post-secondaire non tertiaire (formations professionnelles courtes)	10.8	2.06
5	Premier cycle de l'enseignement supérieur (bachelier, licence)	40.5	58.37
6	Deuxième cycle de l'enseignement supérieur (master ou équivalent)	18.9	33.89
7	Troisième cycle (doctorat ou équivalent)	9.5	0.39

* Source : European Social Survey. (2023). ESS Round 11 - Integrated file, edition 3.0. Norwegian Centre for Research Data

Ces données mettent en lumière une surreprésentation des jeunes ayant atteint les niveaux supérieurs de formation parmi les participants, en particulier ceux titulaires d'un diplôme de premier ou de deuxième cycle de l'enseignement supérieur. À l'inverse, les jeunes ayant un niveau d'éducation inférieur au secondaire ou n'ayant pas poursuivi d'études supérieures sont largement sous-représentés dans l'échantillon des participants.

Bien que les résultats soient parlant, nous pouvons effectuer un test du chi carré pour attester de la significativité de ces différences. Effectué sur les données de niveaux d'éducation, il révèle une différence statistiquement significative entre la distribution

des participants au Parlement Jeunesse et celle de la population générale de 17 à 26 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles :

Statistique du chi carré : 48.76

Valeur p : 8.34×10^{-9}

Cette valeur p extrêmement faible (< 0.001), bien inférieure au seuil de significativité de 0.05, ce qui signifie que l'on rejette l'hypothèse nulle selon laquelle la différence entre les deux variables est due au hasard. Il y a donc une différence significative entre les deux distributions : les participants au Parlement Jeunesse ont un niveau d'éducation plus élevé que la moyenne des jeunes en FWB. Nous allons entrer plus en profondeur dans les mécanismes qui expliquent cette sur-représentation en explorant le processus de sélection des candidatures à la section suivante.

Comparaison de la population aux personnes élues

Avant d'aborder le cœur de l'analyse, il nous semble pertinent de mettre en perspective la question de la représentation en examinant la composition de l'assemblée parlementaire dans laquelle s'inscrit l'expérience étudiée, à savoir le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, de nombreuses recherches ont mis en évidence que la politique institutionnelle belge n'échappe pas aux enjeux de représentativité, notamment en ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques des élus.

Un point d'attention cependant ; les données sur la composition la plus récente du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous parviennent d'une source de littérature grise, s'agissant d'un sondage réalisé par une journaliste, Alisson Delpierre (*Âge, salaire, niveau d'étude, ... Qui sont les députés qui vont siéger en Wallonie et à Bruxelles?*, 2025). Ces données sont donc à prendre avec les précautions nécessaires. Bien que cette source ne soit pas issue d'une publication scientifique ou institutionnelle, nous avons choisi de l'intégrer à notre réflexion, faute de données officielles plus précises, en raison de l'éclairage qu'elle apporte sur les dynamiques de représentation politique.

Selon cette enquête, le Parlement présente une surreprésentation masculine, avec 59 % d'hommes contre 41 % de femmes. Cette surreprésentation n'est quant à elle pas présente dans l'échantillon du Parlement Jeunesse qui affiche une bonne égalité en termes de genre. En ce qui concerne le niveau de diplôme, les parlementaires se distinguent par un niveau d'études élevé : 64 % sont titulaires d'un master universitaire, 8,7 % d'un bachelier universitaire, 4 % ont obtenu ou poursuivent un doctorat, 15,5 % ont suivi un cursus non universitaire, et 9 % possèdent un diplôme de niveau secondaire. En formulant l'hypothèse que les étudiants présents dans notre simulation obtiennent leur diplôme et interrompent leur parcours académique à ce stade, il est possible d'établir une comparaison entre la structure éducative des parlementaires et celle des jeunes participants à l'expérience. Le tableau ci-dessous illustre cette mise en parallèle :

Tableau 2 : Comparaison des niveaux d'éducation entre les parlementaires et les participants au Parlement Jeunesse (en proportion).

	Proportion parlementaires*	Proportion des participant-es simulation
Bachelier et master universitaire	72	77
Doctorat	4	1
Cursus non-universitaire	15	15
Secondaire	9	7

*Source : Âge, salaire, niveau d'étude,... Qui sont les députés qui vont siéger en Wallonie et à Bruxelles? - RTBF Actus. (s. d.). RTBF. Alisson Delpierre. Consulté 7 août 2025.

Les participants au Parlement Jeunesse, à l'instar des parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, présentent une forte concentration de profils issus de l'enseignement universitaire. Cette proximité suggère, du point de vue éducatif, une certaine reproduction des dynamiques sociologiques observées dans la sphère institutionnelle. Si l'on reprend le test d'indépendance, nous obtenons les résultats suivants :

Statistique du chi carré : 3.04

Valeur p : 0.3852

La valeur p est bien supérieure au seuil classique de 0.05, ce qui signifie que l'on ne rejette pas l'hypothèse nulle. Autrement dit, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les deux distributions de niveaux d'éducation. Cela soutient l'idée d'une certaine proximité éducative entre les jeunes participant-es au Parlement Jeunesse et les parlementaires en exercice, du moins en ce qui concerne les grandes catégories de diplômes.

Toutefois, cette comparaison doit être nuancée : d'une part, les données mobilisées pour les parlementaires proviennent d'une source non institutionnelle, ce qui appelle à la prudence ; d'autre part, la majorité des jeunes impliqués dans le Parlement Jeunesse sont encore en cours de formation, tandis que les élus ont, pour la plupart, achevé leur parcours académique. Cette différence de temporalité dans les trajectoires éducatives limite la portée directe de la comparaison.

En conclusion de ce premier regard général, nous révélons une dynamique de participation marquée par une forte présence de jeunes issus de l'enseignement supérieur, en particulier universitaire. Cette surreprésentation, bien qu'elle puisse refléter une certaine proximité avec les profils des parlementaires élus, soulève des questions importantes en matière de représentativité lorsqu'on compare les proportions avec la population globale des jeunes.

Commentaire additionnel relatif à l'inclusion

Par ailleurs, certaines dimensions de l'inclusivité ne peuvent être pleinement captées par les données quantitatives globales. Depuis l'édition 26, la base de données du Parlement Jeunesse intègre le critère de situation de handicap, et l'on observe qu'une à deux personnes en situation de handicap sont sélectionnées à chaque édition depuis lors. De plus, deux candidatures de personnes s'identifiant comme non-genrées (genre X) ont été reçues, dont l'une a été retenue pour participer à l'expérience. Ces éléments, bien que ponctuels, témoignent d'une attention marquée lors de ces éditions et de changements qui en sont liés (création de critère dans la base de données). Ces changements peuvent être le marqueur d'un effort d'ouverture du dispositif à des jeunes marginalisées dans les espaces de délibération.

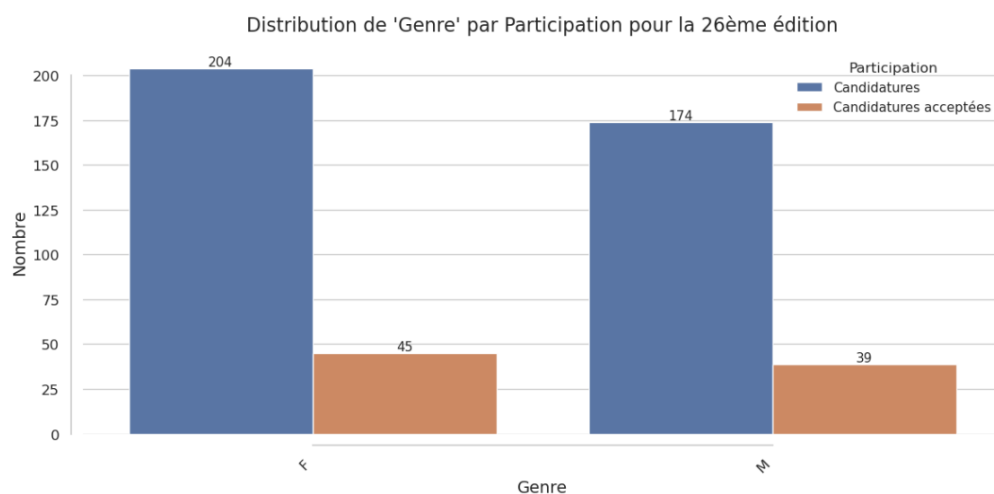
B. Processus de sélection : analyse ponctuelle

Comme précédemment mentionné dans ce travail, les participants au Parlement Jeunesse font l'objet d'un processus de sélection, ce qui implique que toutes les candidatures reçues ne sont pas retenues. Dans cette perspective, il devient pertinent de s'interroger sur la capacité du processus de sélection à favoriser une meilleure représentativité des jeunes dans leur diversité. Cette réalité soulève une question centrale dans notre analyse : quels profils de candidature sont favorisés – ou défavorisés – par ce processus de sélection ? Autrement dit, existe-t-il des caractéristiques sociodémographiques ou académiques qui augmentent les chances d'être sélectionné·e pour participer à l'expérience du Parlement Jeunesse ? Cette section se concentre sur l'analyse des critères de sélection appliqués aux candidatures soumises pour participer au Parlement Jeunesse. Il convient de préciser que cette analyse ne prend pas en compte les dynamiques d'auto-sélection susceptibles d'influencer en amont la composition du vivier de candidats, et qui relèvent d'un autre niveau d'observation.

Sélection et genre

Afin d'examiner le questionnement développé, nous avons mobilisé la base de données disponible, en comparant les candidatures reçues avec celles effectivement sélectionnées. Cette comparaison repose sur les mêmes variables que celles étudiées précédemment, le genre, le niveau d'études et le domaine d'étude. L'objectif est de mettre en lumière d'éventuelles disparités ou tendances dans le traitement des candidatures. Dans un premier temps, nous concentrons notre analyse sur l'ensemble des personnes postulant à l'édition 26 du Parlement Jeunesse, pour laquelle nous disposons des données les plus complètes et les plus fiables. Cette édition constitue ainsi un point d'entrée pertinent pour observer un premier panorama des dynamiques de sélection. En voici les résultats pour le critère de genre :

Graphique 3 : Distribution des candidatures reçues et acceptées par genre pour l'édition 26 du Parlement Jeunesse.



Ainsi, on remarque pour l'édition 26, plus de candidatures de femmes que de candidatures d'hommes ont été reçues. Bien que les femmes aient soumis davantage de candidatures que les hommes, leur taux de sélection est légèrement inférieur :

Taux de sélection « F »	22.1 %
Taux de sélection « M »	22.4 %

Cette différence de 0.3%, bien que marginale, suggère une relative neutralité du processus de sélection en ce qui concerne le genre. En l'état, les données ne permettent pas de conclure à l'existence d'un biais genré dans la sélection, nous allons donc faire un test de significativité. Pour déterminer si une différence entre deux proportions est statistiquement significative, nous utilisons un test de proportion (test z).

Statistique du test-z : -0.051

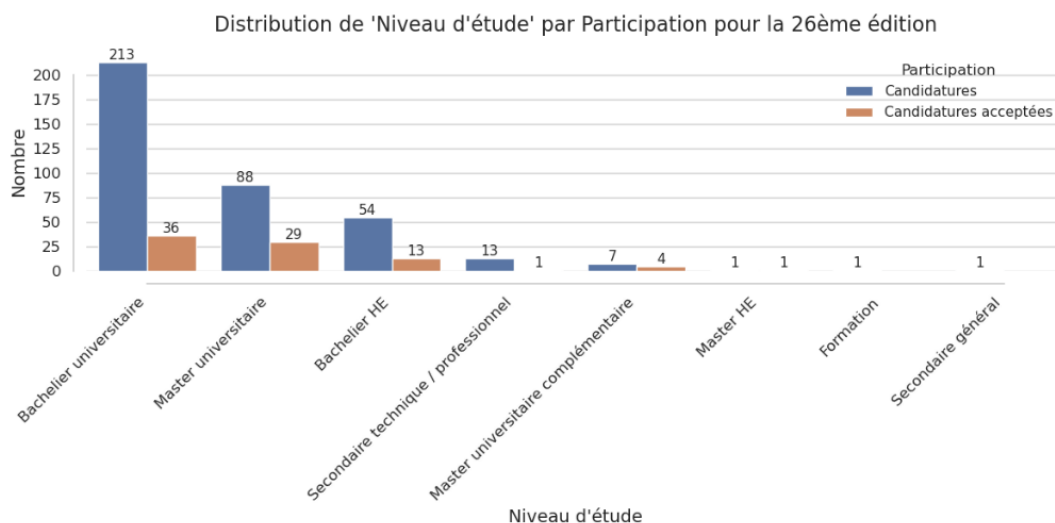
Valeur p : 0.9593

Le score associé à ce test que nous avons obtenu est de -0.051 avec une p-valeur de 0.9593. Cette p-value est largement supérieure à 0.05, ce qui signifie que la différence entre les deux proportions n'est pas statistiquement significative. Autrement dit, on ne peut pas conclure qu'il existe une différence réelle entre les taux d'acceptation des candidatures selon le genre.

Sélection et niveau d'étude

Nous allons faire la même opération pour le niveau d'étude des participants et participantes ;

Graphique 4 : Distribution des candidatures reçues et acceptées par niveau d'étude pour la 26^{ème} édition.

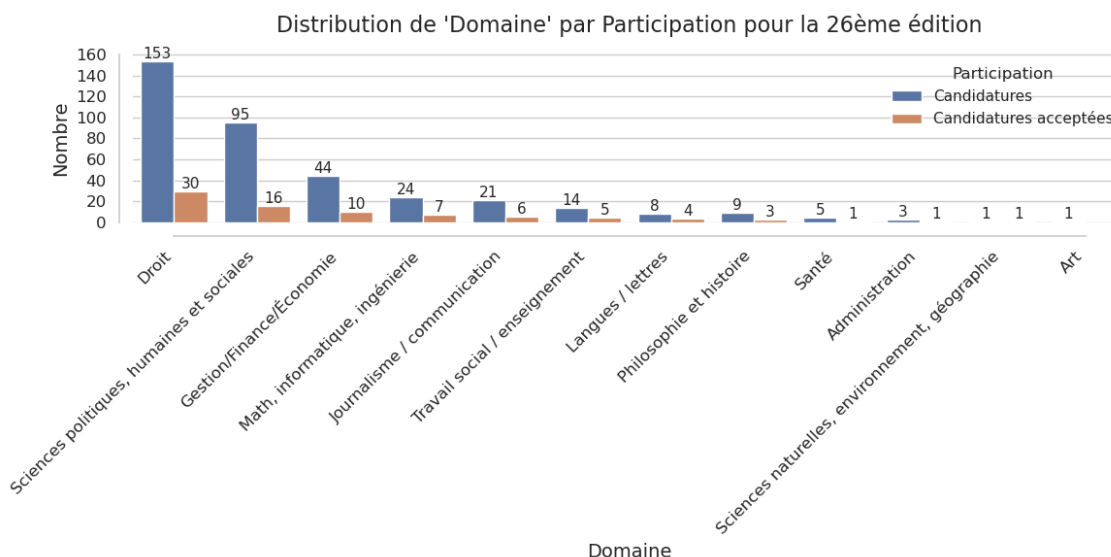


L'analyse des candidatures reçues pour la 26^e édition du Parlement Jeunesse révèle une concentration marquée de profils issus de l'enseignement supérieur universitaire. Cette prédominance est également observée parmi les candidatures retenues, suggérant une continuité entre les niveaux d'études des postulants et ceux des participants sélectionnés. Cette dynamique témoigne d'une possible corrélation entre le niveau académique et les chances de sélection, bien qu'elle puisse également refléter une auto-sélection préalable des candidats.

Sélection et domaine d'étude ou de travail

Jetons un œil à la répartition par domaines d'étude ou de travail désormais ;

Graphique 5 : Distribution des candidatures reçues et acceptées par domaines pour la 26^{ème} édition.



La répartition des candidatures par domaine d'étude révèle également des tendances significatives. On observe une surreprésentation des candidatures issues des sciences humaines et sociales, notamment en droit, science politique, relations internationales et sociologie. Les domaines économiques (gestion/finance/économie)

ne sont pas en reste non plus. Nous pouvons avancer comme hypothèse principale que ces domaines semblent particulièrement alignés avec les thématiques abordées au Parlement Jeunesse, ce qui pourrait expliquer leur forte présence. À l'inverse, les candidatures provenant de domaines comme les sciences naturelles, l'ingénierie ou les arts sont moins fréquentes, tant dans les candidatures reçues que dans celles sélectionnées.

Il est cependant essentiel de souligner que cette analyse repose uniquement sur les données de l'édition 26 du Parlement Jeunesse. Or, il est tout à fait possible que les écarts observés varient fortement d'une édition à l'autre, en fonction des profils de candidatures reçues, des critères de sélection appliqués ou encore des personnes responsables de la sélection. Ainsi, pour confirmer ou nuancer les tendances identifiées ici, une analyse plus complète s'impose et est réalisée dans la section suivante. Celle-ci permet d'examiner si les biais ou préférences observés sont récurrents ou s'ils relèvent d'une dynamique ponctuelle propre à une édition donnée.

C. Processus de sélection : analyse globale

Les résultats obtenus à partir d'une seule édition ne permettent pas de généraliser les tendances à l'ensemble des éditions. Il est donc nécessaire, dans un second temps que nous réalisons dans cette section, d'interroger la variabilité entre les différentes éditions du processus de sélection : les écarts observés entre candidatures reçues et candidatures retenues sont-ils constants d'une édition à l'autre, ou fluctuent-ils en fonction des années, des profils de candidatures ou des critères appliqués ?

Afin de répondre à cette question, nous avons procédé à une nouvelle analyse en mobilisant la base de données complète. Cette fois, nous avons choisi de nous concentrer exclusivement sur les candidatures déposées pour une première participation au Parlement Jeunesse, donc dans les rôles de député·e ou de journaliste, en excluant les candidatures visant des fonctions au sein des équipes organisationnelles. Cette restriction permet de mieux cerner les dynamiques de sélection pour les rôles d'entrée dans l'expérience. L'analyse a été réalisée sur les dix dernières éditions, offrant ainsi une perspective longitudinale permettant d'identifier les tendances récurrentes ou les variations significatives dans le traitement des candidatures.

Tests d'indépendance des variables

Le test du χ^2 (ou test d'indépendance du chi carré) est un outil statistique permettant d'évaluer si deux variables catégorielles sont statistiquement indépendantes ou si une relation significative existe entre elles. Dans le cadre de ce mémoire, il est utilisé pour déterminer si certaines caractéristiques des candidatures (comme le genre, le niveau d'étude ou le domaine d'étude) sont associées à la probabilité de participer au Parlement Jeunesse. Ce test est pertinent dans ce cadre car il permet de dépasser les simples observations descriptives pour objectiver les écarts entre les groupes. Il aide à identifier des biais structurels dans le processus de sélection, en mettant en lumière des surreprésentations ou des sous-représentations statistiquement significatives.

Tableau 3 : Résultats du tests d'indépendance pour l'effet des variable de genre, du niveau d'étude et du domaine d'étude pour la première participation au Parlement Jeunesse.

Variable	Valeur du khi ²	p-value	Degrés de liberté
Genre	0.16	0.688	1
Niveau d'étude	76.96	1.99e-13	8
Domaine d'étude	66.11	1.69e-09	12

Le test du khi² ne révèle aucune association significative entre le genre et la participation à l'expérience ($p = 0.688$). Cela suggère que, dans les données analysées, les chances de participer au Parlement Jeunesse ne varient pas de manière significative selon le genre. Ce résultat est notable, car il contraste avec certaines études antérieures (ex. Matthieu et al., 2020) qui identifiaient une surreprésentation masculine dans d'autres dispositifs similaires et confirme le test-z effectué précédemment. Concernant le niveau de diplôme, le résultat est hautement significatif ($p < 0.001$), indiquant une association forte entre le niveau d'étude et la participation. Cela signifie que certains niveaux d'étude sont surreprésentés parmi les participant·e·s, ce qui peut refléter une forme de sélection académique implicite. Le test montre également une association significative ($p < 0.001$) entre le domaine d'étude et la participation. L'analyse du tableau de contingence montre que les domaines tels que le droit, les sciences politiques, la communication et l'économie sont nettement plus représentés parmi les participant·e·s, tandis que les domaines artistiques, manuels ou liés aux sciences naturelles sont sous-représentés.

Parmi les variables testées dans le cadre de cette recherche, le niveau d'étude apparaît comme celle présentant la plus forte association statistique avec la participation au Parlement Jeunesse, comme en témoigne la valeur élevée du test du khi² ($\chi^2 = 76.96$, $p < 0.001$). Ce résultat suggère que le niveau d'étude constitue un facteur déterminant dans le processus de sélection ou d'auto-sélection des participant·e·s. Il convient de souligner que le niveau d'étude et le domaine d'étude sont des variables corrélées dans la base de données analysée. En effet, certains domaines sont structurellement associés à des niveaux d'étude plus élevés (par exemple, le droit ou les sciences politiques sont majoritairement représentés dans les cursus universitaires), tandis que d'autres domaines, comme les formations artistiques ou techniques, sont davantage présents dans l'enseignement secondaire ou supérieur non universitaire. Cette interdépendance entre les deux variables invite à la prudence dans l'interprétation des effets propres à chacune.

Dans cette optique, et afin de poursuivre l'analyse de manière plus robuste, il a été décidé de centrer exclusivement sur le niveau d'étude. Ce choix méthodologique se justifie par la puissance statistique du test du khi² appliqué à cette variable, ainsi que par sa pertinence pour interroger les dynamiques de sélection dans une perspective longitudinale. L'objectif est d'examiner si les écarts observés entre les niveaux d'étude se maintiennent, s'amplifient ou se réduisent au fil des éditions du Parlement

Jeunesse, et d'en tirer des enseignements sur l'évolution de la représentativité académique au sein du dispositif.

Taux d'acceptation

Pour cette analyse, nous traitons pour cette analyse du taux d'acceptation qui correspond au rapport entre le nombre de candidatures acceptées et le nombre total de candidatures reçues, exprimé en pourcentage. Il permet d'évaluer, pour chaque catégorie (ici, le niveau d'étude), la probabilité qu'une candidature soit retenue durant la sélection du Parlement Jeunesse. Si l'on constate que les proportions de sélection suivent globalement celles des candidatures reçues, cela pourrait indiquer une neutralité du processus. Toutefois, si certaines disciplines sont surreprésentées parmi les personnes sélectionnées par rapport à leur présence dans les candidatures, cela pourrait suggérer un biais implicite ou une préférence institutionnelle. Un taux élevé peut donc suggérer une valorisation particulière de certains parcours académiques, tandis qu'un taux faible peut révéler une sous-représentation ou une moindre reconnaissance de ces profils. Voici le résumé de ce calcul :

Tableau 4 : Taux d'acceptation des candidatures pour une première participation au Parlement Jeunesse par niveau d'étude.

Niveau d'étude	Total candidatures	des Candidatures acceptées	Taux d'acceptation (%)
Bachelier Haute École (HE)	599	112	18.70
Bachelier universitaire	2247	388	17.27
Doctorat	6	4	66.67
Formation	3	1	33.33
Master Haute École (HE)	52	16	30.77
Master universitaire	900	254	28.22
Master universitaire complémentaire	51	20	39.22
Secondaire général	51	12	23.53
Secondaire technique / professionnel	124	15	12.10

Ce tableau mettant la focale sur les taux d'acceptation des candidatures au Parlement Jeunesse, réparties selon le niveau d'étude, permet de dégager plusieurs tendances significatives en matière de sélection. Le tableau présente les données agrégées sur plusieurs éditions, incluant le nombre total de candidatures, le nombre de candidatures acceptées, ainsi que le taux d'acceptation pour chaque niveau d'étude. Tout d'abord, nous observons que les candidatures universitaires de premier cycle (bachelier universitaire) constituent la majorité des candidatures reçues (2247), suivies par les masters universitaires (900). Toutefois, leur taux d'acceptation reste relativement

modeste : 17,27 % pour les bacheliers universitaires et 28,22 % pour les masters universitaires. Cela suggère que, bien que ces profils soient les plus représentés, ils ne sont pas nécessairement les plus favorisés par le processus de sélection. En revanche, certains niveaux d'étude affichent des taux d'acceptation nettement plus élevés, malgré un nombre de candidatures plus faible. C'est notamment le cas des doctorants, avec un taux d'acceptation de 66,67 %, en raison du nombre plus faible de candidatures reçues mais qui ont été acceptées en plus grand nombre. La dynamique est semblable pour les titulaires de masters universitaires complémentaires (39,22 %). Ces chiffres pourraient indiquer une valorisation accrue de profils académiques avancés, bien que leur faible nombre limite la portée statistique de cette observation. À l'autre extrémité du spectre, les candidatures issues de l'enseignement secondaire technique ou professionnel présentent le taux d'acceptation le plus faible (12,10 %), ce qui soulève des questions sur l'accessibilité du Parlement Jeunesse à des profils moins académiques. De même, les bacheliers issus de la haute école (HE) ont un taux d'acceptation légèrement supérieur (18,70 %), mais restent en dessous de la moyenne générale. Ces résultats suggèrent que le processus de sélection semble favoriser les profils universitaires avancés, en particulier ceux ayant poursuivi des études de deuxième ou troisième cycle.

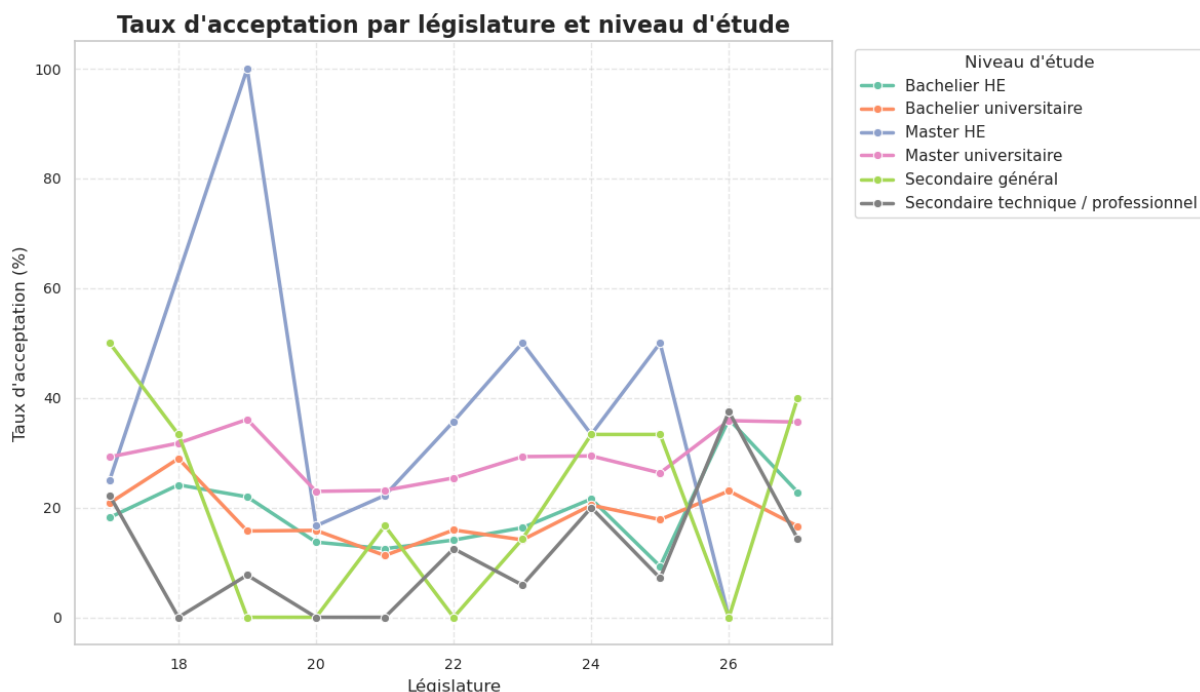
D. Processus de sélection : analyse historique

Toutefois, bien que le tableau agrégé des taux d'acceptation par niveau d'étude fournisse une vue d'ensemble utile, il présente une limite importante : il ne permet pas de saisir les variations entre les différentes éditions du Parlement Jeunesse. En effet, les dynamiques de sélection peuvent évoluer au fil du temps, en fonction des orientations du comité organisateur, des profils de candidatures reçues ou encore des efforts déployés pour améliorer la représentativité. C'est pourquoi nous avons choisi de compléter cette analyse par une approche historique, en comparant les taux d'acceptation selon les niveaux d'étude édition par édition, de la 17^{ième} à la 26^{ième}. Elle permet ainsi de dépasser la simple photographie statistique pour interroger les trajectoires et les transformations du processus de sélection dans une perspective historique.

Variabilité entre les éditions du processus de sélection

Le graphique suivant illustre l'évolution du taux d'acceptation des candidatures au Parlement Jeunesse selon les niveaux d'étude entre les législatures 17 à 26. Chaque courbe représente un niveau d'étude. Les données se répartissent comme tel :

Graphique 6 : Evolution des taux d'acceptation pour une première participation au Parlement Jeunesse par niveau d'études de l'édition 17 à 26.



Nous y observons tout d'abord, comme précédemment, une stabilité relative des profils universitaires, notamment ceux issus des bacheliers et masters universitaires. En revanche, les profils issus de l'enseignement secondaire ou technique/professionnel affichent des taux d'acceptation plus faibles et plus fluctuants. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : une moindre représentation dans les candidatures reçues ou encore des biais implicites dans le processus de sélection. Ces résultats rejoignent les constats de l'analyse longitudinale, où les écarts entre niveaux d'étude variaient d'une édition à l'autre. Il est intéressant de noter que certaines législatures, comme la 24 ou la 26, montrent une réduction des écarts entre les niveaux d'étude, ce qui pourrait témoigner d'un effort ponctuel vers une sélection plus équilibrée. Complétons cette analyse par une quantification de la variabilité interne du taux d'acceptation, édition par édition. Pour ce faire, nous avons calculé La somme des différences (%) entre les taux qui mesure l'amplitude globale des écarts entre les taux d'acceptation des différents niveaux d'étude ainsi que l'écart-type (%) : quantifie la dispersion des taux d'acceptation autour de leur moyenne, indiquant le degré d'hétérogénéité du traitement des candidatures selon le niveau d'étude. En voici le tableau récapitulatif :

Tableau 5 : Somme des différences et des écart-types des taux d'acceptation pour une première participation au Parlement Jeunesse des éditions 17 à 26.

Législature	Somme des différences (%)	Écart-type des taux d'acceptation (%)
17	5.30	11.62
18	6.67	13.66
19	16.67	36.34
20	3.82	9.44
21	3.86	8.53
22	5.95	12.16
23	7.35	15.81
24	2.22	6.40
25	7.14	16.17
26	6.25	17.89
27	5.14	11.44

Ce tableau révèle des variations notables entre les différentes législatures, tant en termes de disparités entre niveaux d'étude que de stabilité globale du processus de sélection. La somme des différences de taux d'acceptation par législature constitue un indicateur synthétique de l'ampleur des écarts entre les niveaux d'étude pour une édition donnée. On observe que certaines éditions, comme la législature 19 (16,67), présentent des écarts particulièrement marqués, suggérant une sélection plus différenciée selon les parcours académiques. À l'inverse, des éditions comme la législature 24 (2,22) ou la législature 22 (5,95) affichent des écarts plus faibles, ce qui pourrait témoigner d'une sélection plus homogène ou d'un effort de neutralité dans le traitement des candidatures. L'écart-type des taux d'acceptation par législature permet quant à lui d'évaluer la dispersion des taux entre les différents niveaux d'étude. Des valeurs élevées, comme celles observées pour les législatures 23 (0,81) et 26 (0,81), indiquent une forte variabilité dans les chances de sélection selon le niveau d'étude. À l'inverse, des écarts-types faibles, comme pour la législature 24 (0,10) ou la législature 22 (0,15), suggèrent une distribution plus équitable des taux d'acceptation.

Ces résultats permettent de formuler plusieurs hypothèses. D'une part, ils montrent que le processus de sélection n'est pas constant dans le temps, et que certaines éditions ont pu favoriser ou défavoriser certains profils académiques de manière plus marquée. D'autre part, ils laissent entrevoir la possibilité que des efforts aient été entrepris pour réduire les écarts et tendre vers une sélection plus inclusive, notamment dans les éditions les plus récentes. Pour confirmer cette hypothèse, il serait pertinent d'analyser les politiques de sélection mises en œuvre au cours des différentes éditions, ainsi que les éventuelles évolutions dans les critères d'évaluation des candidatures.

E. Interprétations des données

Synthèse des résultats

L'analyse empirique conduite dans ce mémoire met en lumière des dynamiques structurelles de sélection au sein du Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, révélant des tensions entre les principes démocratiques revendiqués par l'institution et les réalités sociologiques de sa composition. À travers une approche quantitative fondée sur dix éditions successives, nous parvenons à objectiver les biais de représentativité qui traversent ce dispositif. En effet, les données montrent une surreprésentation persistante des profils universitaires au détriment des jeunes issus de l'enseignement secondaire, technique ou professionnel. Cette tendance est confirmée par les taux d'acceptation différenciés selon le niveau d'étude, les résultats du test du chi carré appliqué à la comparaison entre les niveaux d'éducation des participant·e·s et ceux de la population générale (ESS, 2023) ainsi que par les tests statistiques (χ^2) qui établissent une association significative entre le niveau académique et la probabilité de sélection. À l'inverse, les jeunes ayant un niveau d'éducation inférieur ou non universitaire sont largement sous-représentés, ce qui soulève des interrogations sur l'accessibilité réelle de l'expérience. L'analyse des taux d'acceptation par niveau d'étude montre que les profils universitaires avancés (master complémentaire, doctorat) bénéficient de taux de sélection plus élevés, tandis que les candidatures issues de l'enseignement secondaire technique ou professionnel sont les moins retenues. Cette dynamique suggère que le processus de sélection tend à amplifier les biais présents dans les candidatures reçues, plutôt qu'à les corriger. L'analyse comparée des différentes éditions révèle que ces écarts ne sont pas complètement constants : certaines législatures présentent une plus grande homogénéité dans les taux d'acceptation, suggérant que des efforts ponctuels ont pu être entrepris pour améliorer la diversité des profils retenus. Certaines éditions, comme la 24e, présentent une plus grande homogénéité, tandis que d'autres, comme la 19e, affichent des disparités marquées. Ces variations suggèrent que les choix opérés par l'Organe d'Administration – en matière de critères de sélection ou de priorités organisationnelles – peuvent influencer significativement la composition sociologique des participant·e·s.

En revanche, aucune disparité significative n'est observée en matière de genre, ce qui constitue un point de contraste avec d'autres expériences similaires (ex. Jeugd Parlement Jeunesse). Ce résultat, confirmé par un test z non significatif ($p = 0.9593$), suggère une relative neutralité du dispositif sur ce critère, ce qui constitue un point positif en matière de représentativité.

Bien que certaines éditions témoignent d'une attention accrue à la diversité (ex. prise en compte du handicap, reconnaissance du genre X), ces efforts restent ponctuels et ne suffisent pas à inverser la tendance générale. En somme, les données présentées dans ce mémoire permettent de conclure que le Parlement Jeunesse, bien qu'il constitue un espace d'apprentissage démocratique, tend à reproduire

certaines inégalités sociales et académiques, limitant ainsi sa capacité à incarner une démocratie pleinement inclusive.

Pistes de réflexions

La place des membres de l'Organe d'Administration

L'Organe d'Administration, en tant qu'instance décisionnelle centrale, dispose d'un pouvoir discrétionnaire dans la définition des critères de sélection et la modulation des profils retenus. Cette position confère à ses membres une responsabilité majeure dans l'orientation sociologique de la sélection de participants, comme le montre l'analyse diachronique, les variations interannuelles dans les taux d'acceptation et les écarts entre niveaux d'étude suggèrent que les choix opérés par l'OA peuvent renforcer ou atténuer les biais structurels observés.

Or, comme le soulignent Wintgens et Dabée (2012), les personnes impliquées dans l'Organe d'Administration de l'ASBL sont majoritairement issues de milieux académiquement favorisés, avec un niveau d'étude élevé, souvent universitaire. Cette homogénéité sociologique peut influencer les pratiques de sélection, notamment dans l'évaluation qualitative des lettres de motivation. Il est plausible que les membres de l'OA, en mobilisant leurs propres dispositions (au sens de Lahire) sociales et académiques, soient plus sensibles à des styles d'expression, des références ou des parcours similaires aux leurs, ce qui introduit un biais de connivence dans le processus de sélection. Ce phénomène, bien que difficile à objectiver statistiquement, constitue un enjeu majeur pour la qualité démocratique du dispositif, en limitant l'accès à des profils moins familiers des codes institutionnels ou discursifs valorisés dans l'expérience. En ce sens, la représentativité du Parlement Jeunesse ne relève pas uniquement d'un effet mécanique du processus de sélection, mais bien d'une construction politique et organisationnelle, tributaire des arbitrages internes et des sensibilités des membres en charge de la sélection.

Démocratie délibérative et diversité de profil

Ce travail et ces données soulèvent une question plus fondamentale : le dispositif délibératif du Parlement Jeunesse est-il réellement conçu pour accueillir une diversité de profils, ou repose-t-il implicitement sur une homogénéité sociologique comme condition de son bon fonctionnement ? Cette interrogation rejoint les réflexions de Blondiaux (2000) qui suggèrent que la qualité de la délibération peut être conditionnée par une communauté de valeurs partagées. En effet, une trop grande disparité dans les trajectoires, les références culturelles ou les dispositions discursives des participant·e·s pourrait entraver la fluidité des échanges et la compréhension mutuelle, rendant difficile l'exercice délibératif tel qu'il est normativement défini. Dans ce cadre, le processus de sélection – qu'il soit conscient ou non – pourrait viser à constituer un groupe relativement homogène, capable de mobiliser les codes de la discussion parlementaire simulée. Cette logique, bien qu'efficace sur le plan opérationnel, soulève des tensions avec les principes d'inclusivité et de représentativité démocratique. Elle interroge la manière dont les dispositifs participatifs articulent les exigences de

performance délibérative avec celles de justice sociale et d'ouverture à la pluralité des jeunes.

Dans une perspective démocratique, la question de l'égalité des chances d'accès à un dispositif participatif tel que le Parlement Jeunesse est centrale. Faudrait-il que chaque candidature soit évaluée strictement selon les mêmes critères, indépendamment du parcours, ou au contraire, que certains profils soient pondérés pour corriger des inégalités structurelles d'accès à la participation ? Cette tension renvoie à deux conceptions de la justice démocratique : l'une, formelle, fondée sur l'égalité de traitement ; l'autre, plus substantielle, qui reconnaît que des inégalités sociales, éducatives ou culturelles préexistent et nécessitent des mécanismes de compensation. Comme le souligne Fraser (2001), l'égalité d'accès au processus délibératif ne garantit pas l'égalité d'influence en son sein, d'autant plus si les conditions de départ sont inégalement distribuées. Dans ce cadre, une sélection strictement neutre peut paradoxalement reproduire les inégalités qu'elle prétend ignorer. À l'inverse, une sélection pondérée, qui prend en compte les parcours et les contextes des candidat·e·s, peut être perçue comme plus juste au regard des objectifs d'inclusion et de représentativité.

Biais d'auto-sélection

Les résultats présentés dans ce travail mettent en lumière des tendances structurelles dans le processus de sélection au Parlement Jeunesse, notamment une surreprésentation des profils issus de l'enseignement supérieur universitaire. Si cette dynamique peut être interprétée comme une valorisation implicite de certains parcours académiques, elle ne saurait être dissociée de deux dimensions méthodologiquement cruciales bien qu'absentes de l'analyse : les biais d'auto-sélection et les critères qualitatifs de sélection, qui échappent aux analyses strictement quantitatives. En effet, nous remarquons que les candidatures reçues pour l'expérience sont influencées par des dynamiques plus larges selon lesquelles les individus les plus enclins à postuler sont ceux qui disposent d'un capital culturel, académique ou civique élevé. Par exemple, les étudiants en sciences humaines et sociales, notamment en droit ou en science politique, sont plus susceptibles de se sentir légitimes pour participer à une simulation parlementaire, de maîtriser les codes institutionnels et de disposer des dispositions nécessaires pour écrire une lettre de motivation convaincante. Ce phénomène contribue à une pré-sélection sociale qui précède le processus formel de sélection, et qui biaise la représentativité dans les candidatures. Afin d'étudier ce biais d'auto-sélection, il serait intéressant de travailler sur la communication et les processus de recrutement du Parlement Jeunesse pour leur simulation parlementaire.

De plus, si le Parlement Jeunesse repose largement sur une logique de bouche-à-oreille, cela tend à renforcer la proximité sociale entre les profils recrutés. Les réseaux informels de diffusion de l'information, souvent universitaires ou associatifs, contribuent à reproduire une certaine homogénéité dans les candidatures, limitant l'accès à des jeunes moins insérés dans ces cercles. Ainsi, la représentativité du

dispositif est affectée non seulement par les critères explicites de sélection, mais aussi par les dynamiques sociales et relationnelles qui structurent l'accès à l'information et à la candidature.

Pistes potentielles face à ces descriptions

Cette section, dans une perspective constructive de ce travail va être consacrée aux pistes potentielles à creuser si l'ASBL Parlement Jeunesse souhaite véritablement renforcer la représentativité de son dispositif. Plusieurs leviers d'action peuvent être mobilisés, en cohérence avec les recommandations issues de la littérature mobilisée (Caluwaerts & Reuchamps, 2014 ; O'Flynn & Sood, 2014 ; Matthieu et al., 2020).

En premier lieu, comme ce mémoire montre notamment que la sélection défavorise les profils sous-représentés, une réflexion pourrait avoir lieu sur le processus et modèle de sélection des personnes qui candidatent au Parlement Jeunesse. Des modifications sur les modalités de candidatures peut être engagée ainsi que sur le processus d'évaluation de ces mêmes candidatures. Nous pouvons également mentionner qu'une sensibilisation des membres de l'Organe d'Administration à leurs propres dispositions sociales (Lahire, 2011) pourrait être intéressante afin de voir si elle pourrait réduire les effets de connivence de dispositions.

Ensuite, la littérature plébiscite un recrutement actif et ciblé est nécessaire pour atteindre les publics sous-représentés comme Patrikios et Sephard (2014) l'ont mentionné pour le Scottish Youth Parliament ou O'Flynn et Sood (2014) pour les mini-publics délibératifs. Cela implique de diversifier les canaux de communication (écoles secondaires, centres de formation, maisons de jeunes, associations locales) et d'adapter les messages pour valoriser la participation de profils éloignés des sphères universitaires ou institutionnelles.

Prolongements de recherche

Ce mémoire a choisi de se centrer sur le niveau d'étude comme variable principale d'analyse, en raison de son poids déterminant dans les logiques sociales et politiques de participation. Comme le soulignent Dubet et Duru-Bellat (2020), le niveau d'éducation constitue un facteur explicatif central de l'intérêt pour la politique, indépendamment de la variable générationnelle. Cette centralité se retrouve dans les résultats du Parlement Jeunesse, où les profils universitaires sont surreprésentés tant dans les candidatures que dans les sélections. Le dispositif ne semble donc pas échapper à cette logique de stratification éducative, qui structure l'accès aux espaces de délibération. Toutefois, il convient de souligner que cette focalisation sur le niveau d'étude, bien que méthodologiquement justifiée par la puissance statistique des tests réalisés, ne permet pas d'appréhender l'ensemble des mécanismes à l'œuvre. Une analyse multivariée plus approfondie, intégrant des variables telles que la province ou le milieu (urbain, rural), le genre ou encore les trajectoires d'engagement, serait nécessaire pour confirmer et nuancer les tendances observées. Elle permettrait notamment de mieux comprendre les effets croisés entre les différentes dimensions sociales et les logiques de sélection.

De plus, une analyse de matériau supplémentaire pourrait enrichir ce travail. Nous pensons notamment à une analyse de contenu des lettres de motivation (anonymisées) qui pourrait permettre d'identifier les styles discursifs valorisés, les références mobilisées, et les critères implicites d'évaluation. Cela éclairerait les mécanismes de connivence sociale et les effets de disposition évoqués ci-dessus. Une analyse des mécanismes du recrutement plus en profondeur nous vient également en tête pour éclairer le phénomène de proximité sociale des candidatures.

Rappelons également que la représentation, dans le cadre d'un dispositif tel que le Parlement Jeunesse, ne se limite à la présence formelle de différents profils sociaux ou académiques telle que ciblée dans ce travail, elle implique également que chacun·e puisse participer en tant qu'égal·e, avec une capacité réelle à exprimer ses opinions et à influencer le débat (Matthieu et al, 2020). Une étude pourrait également porter sur cette dimension de la représentation en terme de caractéristiques dans les prises de parole et d'influence de la teneur des débats.

Enfin, bien que ce mémoire travaille sur les caractéristiques des profils des personnes participant au Parlement Jeunesse, il ne traite pas de l'influence et des effets que l'expérience offre aux participants et participantes et leurs trajectoires d'engagement post-participation. Une enquête post-expérience (quantitative ou qualitative) auprès des anciens participants permettrait d'évaluer les effets de la simulation sur leur engagement civique, leur rapport à la politique, ou leur trajectoire académique et professionnelle. Cela prolongerait les travaux de Patrikios & Shephard (2014) et Fuks & Casalecchi (2023). Plus particulièrement, il serait intéressant de pouvoir le creuser avec une analyse biographique en termes de « récit de vie », suivant des jeunes dans leur trajectoire suite à leur participation à ce dispositif.

V. Conclusion

Ce mémoire a permis de mettre en lumière les tensions entre les principes démocratiques revendiqués par le Parlement Jeunesse et les dynamiques sociales qui structurent son fonctionnement. L'analyse empirique révèle une surreprésentation des profils issus de l'enseignement supérieur universitaire suggérant une forme de sélection académique implicite. Ces tendances décrites interrogent la capacité du dispositif à incarner une assemblée inclusive.

Cette perspective est d'autant plus intéressante qu'elle ne se limite pas à une critique des dynamiques de recrutement, souvent pointées comme principales responsables des biais de représentativité. Elle met également en lumière le rôle central des processus de sélection internes aux structures organisatrices. Le Parlement Jeunesse, à travers son Organe d'Administration, illustre bien cette tension : les critères de sélection, les sensibilités des sélectionneur·e·s, et les outils d'évaluation mobilisés participent activement à la construction sociale du groupe final de participant·e·s. Ainsi, une politique de représentativité ne peut être efficace que si elle articule recrutement inclusif et sélection équitable, en interrogeant les normes implicites qui orientent les choix organisationnels. Cette double exigence appelle à une réflexion structurelle sur les pratiques internes de l'ASBL, au-delà des seules stratégies de communication.

Néanmoins, ces résultats doivent être replacés dans une réflexion plus large sur les transformations contemporaines des pratiques démocratiques. Comme le soulignent Fournier et Reuchamps (2008), la démocratie actuelle est traversée par une double dynamique : une transformation de la représentation et de la participation. Les dispositifs comme le Parlement Jeunesse s'inscrivent dans une tentative de légitimation institutionnelle de ce modèle (Shephard & Patrikios, 2013), en proposant une expérience délibérative qui développe les compétences citoyennes des jeunes en les socialisant aux institutions (Fuks & Casalecchi, 2023). Toutefois, comme le montre Fraser (2001), l'ouverture formelle d'un espace délibératif ne suffit pas à garantir l'égalité d'accès ni l'égalité d'influence. Les conditions d'accès implicites sont elles-mêmes traversées par des rapports de pouvoir et des dispositions inégalement distribuées dans la population (Lahire, 2011 ; Bourdieu, 1970). Le Parlement Jeunesse, en valorisant des profils proches de ceux de ses organisateurs, tend à reproduire une forme d'entre-soi politique, qui limite la pluralité des voix et des expériences dans le débat.

Ainsi, ce mémoire invite à repenser les conditions de représentativités dans des dispositifs délibératifs mais également les mécanismes d'ouverture de ces dispositifs aux différentes catégories de la population. Il ne suffit pas de créer des espaces de participation pour garantir leur caractère démocratique : encore faut-il interroger les modalités de sélection, les critères d'évaluation, et les dynamiques sociales qui en déterminent l'accès.

A l'heure où la démocratie est en transformation, l'interrogation générale que ce travail soulève est qu'au-delà de sa vocation pédagogique, ce dispositif peut-il, et doit-il, contribuer activement à corriger les inégalités plus larges d'accès à la parole politique en intégrant une diversité réelle de trajectoires et de profils ?

VI. Bibliographie

- Âge, salaire, niveau d'étude, ... Qui sont les députés qui vont siéger en Wallonie et à Bruxelles? - RTBF Actus. (s. d.). RTBF. Consulté 7 août 2025, à l'adresse <https://www.rtb.be/article/age-salaire-niveau-d-etude-qui-sont-les-deputes-qui-vont-sieger-en-wallonie-et-a-bruxelles-10242598>
- Annual report on the activities of the Inter-Parliamentary Union : 2016*. (2016). Inter-Parliamentary Union. <https://www.ipu.org/resources/publications/about-ipu/2017-03/annual-report-activities-inter-parliamentary-union-2016>
- Blondiaux, L. (2000). La démocratie par le bas: Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris. *Hermès, La Revue*, 2627(1), 323-338. <https://doi.org/10.4267/2042/14787>
- Bourdieu, P. (1970). *La Reproduction*. Editions de Minuit.
- Chomel, L. (2023). L'engagement politique des jeunes sur Internet. *Lecture Jeune*, 181, 11/13.
- Dubet, F., & Duru-Bellat, M. (2020). *L'école peut-elle sauver la démocratie ?* Editions du Seuil.
- European Social Survey. (2023). ESS Round 11 - Integrated file, edition 3.0. Norwegian Centre for Research Data*
- Fournier, B., & Reuchamps, M. (2008). Représentation et participation politiques. *Politique et Sociétés*, 27(3), 3. <https://doi.org/10.7202/029845ar>
- Fraser, N. (2001). Repenser la sphère publique : Une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement: Extrait de Habermas and the Public Sphere, sous la direction de Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, p. 109-142 (M. Valenta, Trad.). *Hermès, La Revue*, 31(3), 125-156. <https://doi.org/10.4267/2042/14548>
- Fuks, M., & Casalecchi, G. A. (2023). Trust and Political Information : Attitudinal Change in Participants in the Youth Parliament in Brazil. *Brazilian Political Science Review*, 6, 70-89. <https://doi.org/10.1590/1981-3896201200010004>
- Gaudet, S., Claude, M., Cournoyer, A., Portilla, J., & Déry, J. A. (2017). *Apprendre la démocratie en milieu scolaire : Analyse des trajectoires de participation sociale et politique des jeunes participant à « Prendre ta place à l'école »*. <http://circem.ca/rapport-fjim/>
- Girard, C. (2010). *La démocratie délibérative Anthologie de textes fondamentaux—Broché* (Hermann). <https://www.fnac.com/a2897889/Charles-Girard-La-democratie-deliberative>
- Girard, C. (2013). La démocratie par la délibération ? *Idées économiques et sociales*, 173(3), 8-16. <https://doi.org/10.3917/idee.173.0008>
- Grassi, E. F. G., Portos, M., & Felicetti, A. (2024). Young People's Attitudes towards Democracy and Political Participation : Evidence from a Cross-European Study. *Government and Opposition*, 59(2), 582-604. <https://doi.org/10.1017/gov.2023.16>
- Habermas, J. (1997). *Droit et démocratie* (Gallimard). <https://www.gallimard.fr/catalogue/droit-et-democratie/9782070733521>

- Lahire, B. (2011). *L'homme pluriel : Les ressorts de l'action*. Fayard/Pluriel.
- Lardeux, L. (2016). L'engagement des jeunes : Stabilité et (r)évolutions. *L'école des parents*, 619(5), 79-97. <https://doi.org/10.3917/epar.s619.0079>
- Leston-Bandeira, C. (Éd.). (2016). *Parliaments and Citizens*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315541198>
- Matthieu, J., Vrydagh, J., Caluwaerts, D., & Erzeel, S. (2020). The democratic credentials of youth parliaments. The case of the Belgian Jeugd Parlement Jeunesse. *The Journal of Legislative Studies*, 26(2), 204-222. <https://doi.org/10.1080/13572334.2020.1731982>
- Mouchard, D., Mineur, D., Lefranc, S., & Jaunait, A. (2003). *La démocratie*.
- O'Flynn, I., & Sood, G. (2014). *What Would Dahl Say? : An Appraisal of the Democratic Credentials of Deliberative Polls and Other Mini-Publics*. <https://www.semanticscholar.org/paper/What-Would-Dahl-Say%3A-An-Appraisal-of-the-Democratic-O%E2%80%99Flynn-Sood/0b3e45042503d4e6717e5a1b5d5a05c30ff8849f>
- Pacte d'Excellence—Avis N° 3 du Groupe central*. (2017). http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14928
- Parlement Jeunesse ASBL. (2023). *Statuts ASBL Parlement Jeunesse*.
- Parlement Jeunesse FWB – Bienvenue sur le Site du Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles*. (2024). <https://www.parlementjeunesse.be/>
- Patrikios, S., & Shephard, M. (2014). Representative and Useful? An Empirical Assessment of the Representative Nature and Impact of the Scottish Youth Parliament. *The Journal of Legislative Studies*, 20(2), 236-254. <https://doi.org/10.1080/13572334.2013.829278>
- Pion, G. (2011). L'abstentionnisme électoral en Belgique : Données individuelles et agrégées à Charleroi. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 14, Article 14. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.2025>
- Quénart, A., & Jacques, J. (2008). Trajectoires, pratiques et sens de l'engagement chez des jeunes impliqués dans diverses formes de participation sociale et politique. *Politique et Sociétés*, 27(3), 211-242. <https://doi.org/10.7202/029853ar>
- Scharpf, F. W. (avec Internet Archive). (1999). *Governing in Europe : Effective and democratic?* Oxford ; New York : Oxford University Press. <http://archive.org/details/governingineurop00scha>
- Shephard, M., & Patrikios, S. (2013). Making Democracy Work by Early Formal Engagement? A Comparative Exploration of Youth Parliaments in the EU. *Parliamentary Affairs*, 66(4), 752-771. <https://doi.org/10.1093/pa/gss017>
- Wintgens, S., & Dabée, M. (2012). Le Parlement Jeunesse de la Communauté française, une initiative citoyenne ? In *Engagements citoyens et politiques de jeunes. Bilans et expériences au Canada et en Europe*. (p. 351). Presses de l'Université de Laval. <https://core.ac.uk/outputs/13308031/>